

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL P-V de la réunion du 12 janvier 2010

Présents : M. Ph. DODRIMONT, Bourgmestre-Président ,
MM. R. PARMENTIER, G. GROLET, Ph. MATHIEU, M. BARTHOLOME,
A. HOCQUET, C. VAN DOOREN, J. LEGRANHENRI, Th. CARPENTIER,
R. LERUTH, Mme J. PAQUAY, Membres effectifs;
MM. P. HANZEN, Mme A-F. DACHOUFFE, J-M. DECLERCQ, A. PEREY,
Ch. GILBERT, Membres suppléants;
Mme. I. LAURENT, Agent de développement (GREOA) ;
Mme V. BARTHOLOME, secrétaire.

Sont excusés: MM. P. BERNARD, Mme Ch. BONESIRE, J. VANMOSWINCK et Mme M. LEGRANDHENRI.

Début de la séance à 20h05.

Le Bourgmestre présente ses vœux à l'assemblée et remercie l'investissement des membres au sein de la CLDR. Il accueille également Monsieur Marc ZWEBER, architecte aqualien, qui a été désigné par le Collège communal en qualité d'auteur de projet pour la construction de la maison de village et de services à Nonceveux, suite à la procédure de marché public initiée.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2009

Le procès-verbal du 17 novembre 2009 est approuvé. L'annexe mentionnée dans le PV n'étant pas jointe à l'envoi, celle-ci est mise à la disposition des membres en fin de séance.

2) Maison de village et de services à Nonceveux

Monsieur ZWEBER se présente et fait état de ses réalisations.

Au départ installé à son domicile, rue des Chantoirs à Aywaille, le bureau de Monsieur ZWEBER, s'est ensuite implanté à Awans en raison de l'étroitesse des locaux. Avec ses collaborateurs, il travaille essentiellement sur des dossiers publics avec notamment les communes et les sociétés de logement et pratiquent bien les marchés publics. Il a eu l'occasion de réaliser des projets tels que le centre communautaire de Rocourt, le centre culturel de Remicourt et la maison de village de Bovenistier.

Le Bourgmestre retrace le cadre du projet de la maison de village et de services.

La salle des fêtes de Nonceveux est arrivée en fin de vie. Son état vétuste a conduit l'Administration communale, propriétaire des lieux depuis la désertion des anciens gestionnaires, à interdire les lieux pour des raisons de sécurité.

Avant cette démission des anciens responsables, la salle accueillait les activités suivantes :

- Confrérie des traditions gauloises (défense de produits locaux).
- République libre de Nonceveux (défense du folklore local).
- Ecole communale de Nonceveux (fêtes scolaires diverses), lien avec le centre de Sedoz par les enfants qui y sont inscrits.
- Activités avec les jeunes encadrées par un éducateur de rue (Plan de cohésion sociale).
- Pêcheurs de Nonceveux (réunions du comité et assemblées générales de l'association).

Ces activités, qui ont eu le mérite d'exister, n'ont jamais pu réellement réunir l'ensemble de la population de Nonceveux et notamment, celle concernée par la problématique de l'Habitat permanent, problématique particulièrement présente à l'endroit.

De plus, l'état des locaux et leur configuration n'ont jamais permis aux activités dirigées vers la jeunesse du village de prendre une certaine envergure. Actuellement un pavillon est installé sur le parking de la salle dans l'attente de la nouvelle maison de village. En effet, les jeunes de l'endroit sont demandeurs.

L'urbanisation du village liée à l'équipement en eau et l'égouttage va accroître la population à l'endroit et les utilisateurs potentiels. Une vingtaine de jeunes seraient concernés.

La salle, telle qu'elle était conçue, ne pouvait guère abriter d'autres activités que des fêtes populaires. Le fait d'organiser des réunions parfois de petits comités qui se tenaient dans une salle de 200 m² représentait une véritable aberration sur le plan pratique mais aussi énergétique.

Le projet a été pensé sur 3 niveaux.

Au 1^{er} étage, la salle polyvalente de 300 m² qui accueillerait :

- des fêtes des associations, de l'école, ... ;
- des activités intimement liées à des événements tels que mariages, décès, communions vu la proximité de l'église ainsi que des fêtes laïques;
- salle d'éducation physique pour l'école. Ce point a été approuvé par la Région bien que l'Enseignement relève d'une matière de la Communauté française.

Le rez-de-chaussée aurait une vocation sociale et de services.

Ainsi, des activités pourraient s'y développer, telles :

- magasin de 2e main (troc) et lavoir social ;
- lieu convivial de type « bar à soupe », table d'hôtes... ;
- groupe d'achat centralisé... ;
- point presse et bibliothèque.
- ...

Il comporterait également un local de réunion qui accueillerait les différentes associations et une cuisine pour la table d'hôtes, « bar à soupes » serait accessible pour les manifestations dans la salle polyvalente du 1^{er} étage.

La Commune s'est engagée à créer un poste de travail pour la coordination du projet (recherche de subsidiation via l'introduction d'un Plan de développement stratégique mis en place par un Groupe d'Action Local (GAL) notamment ou tout autre projet en rapport avec l'objet). Un local de travail pour cette personne devra également être prévu.

Ce projet va au-delà de ce qui se fait actuellement dans les salles de village de la Commune (uniquement location de salle).

Et le 2^{ème} étage, qui comporterait un espace dédié aux jeunes.

Il est important que les occupations puissent être indépendantes. Les accès doivent être multiples. La cuisine doit pouvoir être utilisée pour la table d'hôtes et également pour la salle polyvalente. De même, une réflexion doit être menée également pour les sanitaires, au vu des différents niveaux.

Les aménagements extérieurs devront comporter une vingtaine de places de parking. Il est évident que lors de grosses manifestations les véhicules devront se garer le long de la voirie, ce qui n'est pas dérangeant ponctuellement et favorise une diminution de la vitesse. Un éclairage adéquat et des plantations devront être prévus.

Le volet économie d'énergie devra faire partie intégrante de l'étude du dossier.

Le Bourgmestre rappelle l'installation d'une quinzaine de familles dans l'environnement proche de la salle, via le projet « Habitat alternatif ». Pour rappel, ce projet a permis à ces familles de « rêver » leur maison dans toutes les étapes et ce grâce à la Commune d'Aywaille, la Province de Liège, le Fonds du logement des familles nombreuses (FLW), la Concertation HP, l'Apic et la Région Wallonne.

Ces personnes ont d'ores et déjà expérimenté une démarche participative de longue haleine. Ils sont demandeurs d'un lieu de rencontre.

Monsieur MATHIEU attire l'attention de l'auteur de projet sur la mise à disposition de placards situés dans un endroit accessible pour remiser les affaires des différentes associations qui utiliseront le local de réunion commun. De même, il est important, dans le cadre d'une fréquentation des lieux par les jeunes, afin d'éviter des problèmes de gestion par la suite, de concevoir l'environnement de la salle de manière à éviter les coins sombres, mal éclairés.

Monsieur VAN DOOREN sollicite le planning des travaux. Il est difficile actuellement de se prononcer. En effet, différentes instances doivent intervenir dans le dossier. Approbation du pouvoir subsidiant, obtention du permis d'urbanisme, mise en adjudication des travaux....2013 est avancé avec réserve pour la fin du dossier. L'auteur de projet va fournir un avant-projet dans les deux mois. Le dossier reviendra à la Commission par la suite

Pendant ce temps, les autres travaux de la CLDR doivent continuer à avancer.

3) Divers

- **Présentation du travail du Groupe de Travail des chemins vicinaux (suivi).**

Concernant les mesures à prendre pour réouvrir deux tronçons de chemin vicinal à Ernonheid. Les démarches ont été entreprises. Un rendez-vous a été fixé avec Monsieur JOWA (annulé pour cause de maladie mais reporté). Un arrêté de police a été pris concernant l'obstruction du chemin sur la propriété PERILLEUX.

- **RUE de la ZACC de Dieupart (suivi).**

Lors de la dernière réunion, un nouvel avis émanant du département des Voies hydrauliques était attendu sur la nécessité ou non d'imposer une étude hydraulique.

L'avis a été rendu et est favorable pour autant qu'il n'y ait pas de modification sensible du relief du sol qui induirait une modification de l'écoulement des eaux.

Nous attendons la position du Fonctionnaire délégué sur le dossier suite audit avis.

- **Groupe de Travail « Patrimoine, mise en valeur » (mise en place).**

Suite à l'appel lancé via le dernier journal communal, une seule personne s'est manifestée. C'est décourageant. Un contact va être pris avec les personnes ou groupes existants qui touchent à cette matière. Une liste sera donnée à Monsieur HOCQUET. L'article pourrait être réinséré dans la prochaine parution du journal...

- **RUE de la ZACC d'Awan (suivi).**

Pour rappel, une enquête publique s'est tenue sur le projet, les habitants d'Awan ont été informés personnellement et deux réunions d'information ont eu lieu. La Commune a fait plus que ce qui lui était légalement demandé. Le Bourgmestre a mal accueilli les remarques dénonçant le fait qu'il était trop tard pour réagir sur le projet une fois que celui-ci était à l'enquête.

Les avis officiels ont été rendus. Le CWEED n'est pas favorable sur le projet actuel et relève des manquements dans le dossier, notamment le manque de zones à bâtir qui n'est pas suffisamment démontré. Le Bourgmestre fait état de données de 2003, des zones inondables et karstiques qui n'ont pas été retirées des zones effectivement à bâtir. Le Collège a émis un avis visant la réduction de la zone destinée à la construction (parcelles de +/- 1000 m²) et proposant une zone de parc et jardin (zone tampon) entre le village et la zone proposée à la construction. Cet avis est en contradiction avec la Région wallonne. En effet, elle préconise davantage des parcelles de plus petite taille de l'ordre de 700 à 800 m².

Le Collège proposera donc au Conseil communal un refus du projet tel quel.

Une concertation permanente entre le bureau d'études, la CCAT et une délégation de riverains sera réalisée pour l'étude du nouveau projet si le promoteur souhaite poursuivre.

Le Bourgmestre insiste sur le fait que le promoteur est propriétaire de 2,7 ha en zone d'habitat à caractère rural à l'endroit et qu'il pourrait viabiliser ceux-ci plus facilement administrativement s'il ne faisait pas partie du projet global. Il est à regretter que la Commune n'aura pas la même latitude quant à l'imposition de charges au niveau de la mobilité notamment que pour un projet d'ensemble (rond point au carrefour de la rue Belle Croix et de la nationale par exemple) car le principe de proportionnalité doit être respecté.

Fin de la séance à 21h45

Ph. DODRIMONT,

Bourgmestre

